

**REGLEMENT
CHALLENGE DE L'ENTITE SONEGIENNE
2009**

1. Le challenge est établi sur les 7 communes de l'entité sonégienne.
2. Pour être classé dans le challenge, chaque coureur doit avoir participé à au moins **7 courses** (excepté la Corrida de La Saint Nicolas) et seuls les 7 meilleurs résultats de toutes les courses seront pris en compte.
3. En cas d'ex æquo, le sportif ayant participé au plus grand nombre de courses sera-le gagnant.

La participation de 1 à 7 courses vaut 20 points par épreuve.

La participation à la 8^o course vaut 30 points.

La participation à la 9^o course vaut 40 points.

La participation à la 10^o course vaut 50 points.

4. Le calcul des points se fera de la façon suivante :

$1000 - (\text{Place} - 1) + \text{Bonus.}$ <p>Nbre Participants</p>
--

L'addition sera faite des 7 meilleurs coefficients pour chaque concurrent.
Le gagnant est celui qui comptabilise le plus de points.

5. Les **trois** premiers de chaque catégorie (11 catégories) recevront un prix.

6. Les catégories sont les suivantes,

a. Espoirs nés en 1989 et plus

b Jeunes filles nées en 1989 et plus

c Seniors nés en 1969 à 1988

d Dames nées en 1974 à 1988

e Vétérans I nés en 1959 à 1968

f Aînées I nées en 1964 à 1981

g Vétérans II nés en 1949 à 1958

h Aînées II nées en 1954 à 1963

i Vétérans III nés en 1948 et moins.

j Aînées III nées en 1953 et moins.

K Vétérans IV nés en 1938 et moins

(Les catégories tiennent compte de l'année de naissance et non du jour et mois de la date de naissance).

7. Une tombola sera attribuée dans chaque série; soit pour les 7 participations, les 8 participations, les 9 participations, les 10 participations . Le jour de la Corrida de la Saint Nicolas.